



49^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif avec la Haute Commissaire sur le Myanmar

Intervention du Luxembourg

21 mars 2022

Merci,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Nous remercions la Haute Commissaire pour son rapport écrit sur la situation au Myanmar depuis le coup militaire le 1^{er} février 2021. Le Luxembourg continue à s'inquiéter profondément devant les crimes contre l'humanité et violations et abus des droits humains qui continuent d'être perpétrés par la junte au Myanmar. L'armée continue sa répression brutale au lieu de respecter le droit international humanitaire.

Nous appelons les autorités de fait au Myanmar à coopérer pleinement avec les différents mécanismes internationaux des Nations Unies mis en place et d'arrêter toute représaille contre les personnes qui coopèrent avec ces derniers. Nous demandons également la pleine coopération avec la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale.

Nous appelons à une cessation immédiate de toutes les violences contre l'entièreté de la population civile et de libérer tous les détenus politiques en relation avec les différents droits humains civiles et politiques. La junte doit laisser les couloirs nécessaires pour l'aide humanitaire.

Nous appelons à tous les pays d'arrêter le transfert d'armes avec destination du Myanmar et demandons à la junte de coopérer avec l'ASEAN sur le consensus des 5 points établi en avril 2021.

Madame la Haute Commissaire,

Comment estimez-vous que le Conseil droits de l'homme pourrait au mieux contribuer à une amélioration de la situation des droits humains sur le terrain ?

Je vous remercie de votre attention.
(235 mots)